

COMMUNE DE PITRES



Vendredi 30 juin 2017

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU VENDREDI 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 30 juin à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean CARRÉ, Maire

Présents : Chantale PICARD, Christophe PETIT, Adjoint, Evelyne CLASTERE, Gianni LEFEBVRE, Véronique GAVELLE, Nicolas ROGER, Mickael VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, Jérôme RAVIN, René DREAN et Nadège LEVEE.

Absents excusés représentés : Michel MAILLE par Evelyne CLASTERE et Yannick DEBIN par Chantale PICARD

Absentes excusées : Dominique CAILLE, Céline DEBUIGNY, Stéphanie HOUDMON, et Mélissa LORIAUX.

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Monsieur le maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du lundi 29 mai 2017 : Il n'y a aucune observation. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Madame LAMBERT demande à ce qu'une minute de silence soit observée à la mémoire de Madame Simone VEIL décédée ce jour. Monsieur le Maire est d'accord et invite l'assemblée à observer une minute de silence.

Monsieur le maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR :

- 1) CONTRIBUTION POUR L'EXERCICE 2017 AU FONDS SOLIDARITE HABITAT
- 2) CENTRE DE GESTION : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE
- 3) TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
- 4) RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2017/2018
- 5) VIREMENTS DE CREDITS DECISION MODIFICATIVE N° 2
- 6) DIVERS :

↳ Rapport 2016 de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure (Consultable sur le site de la CASE : <http://www.agglo-seine-eure.fr/downloads/>)

↳ Courrier de Monsieur François LONCLE

↳ Remerciements des associations : ACASA ; Les P'tits petons ; Club des anciens

↳ CASE : Accord sur le fonds de concours de 80 000 €

↳ Annulation de la course cycliste du 15 août pour des raisons de sécurité (Courrier du 12 juin 2017)

1 - CONTRIBUTION POUR L'EXERCICE 2017 AU FONDS DE SOLIDARITE HABITAT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande du Département de l'Eure pour contribuer au fonds de solidarité habitat (FSH) 2017.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas contribuer au fonds solidarité habitat étant donné que c'est la Communauté d'Agglomération Seine-Eure qui a la compétence « habitat » et qu'elle participe déjà au FSH.

2 - CENTRE DE GESTION : ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Monsieur le Maire expose que la loi autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives.

Un service Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Une convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit être établie. Elle sera mise en œuvre dès signature par les parties.

Le coût de la visite est de 65 € par visite et par agent.

Actuellement, la commune ne dispose plus de médecine professionnelle et pour y remédier, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Centre de Gestion de l'Eure et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes formalités afférentes.

3 - TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LA LEGALITE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est souhaitable de participer au projet national ACTES (Aides au Contrôle de légalité d'émargé), dispositif de télétransmission mis en œuvre par le ministère de l'intérieur.

Les avantages attendus par la télétransmission se mesurent notamment en termes d'économies de papier et d'affranchissement postal, ainsi que des gains de temps dans l'acheminement des actes, l'archivage et les recherches documentaires. La sécurité des échanges est garantie en ce qui concerne l'identité des parties, l'intégrité des documents et leur horodatage. Enfin, l'accusé de réception de la préfecture est retourné en quelques minutes.

Il convient de choisir un opérateur de télétransmission homologué par le ministère. Le choix se porte sur JVS MAIRISTEM.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à :

- Signer la convention avec le représentant de l'Etat.
- Acquérir un certificat de signature électronique
- Signer les différents documents, avec l'opérateur de télétransmission retenu, JVS MAIRISTEM, nécessaire à la télétransmission.

4 - RESTAURANT SCOLAIRE : TARIFS 2017/2018

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs du restaurant scolaire actuellement en vigueur sont les suivants :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 3,50 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 4,50 € pour les enfants hors commune ;
- 5,00 € par adulte.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de modifier ces tarifs compte tenu de l'augmentation du prix de revient d'un repas à la cantine scolaire. En effet le prix de revient d'un repas s'élève à 7.82 €.

Madame CLASTERE pose une question soumise par Michel MAILLE, qu'elle représente, pour connaître le coût du repas à l'époque où la commune était en syndicat avec le Manoir. Monsieur le maire répond que le coût était à peu près identique mais que maintenant les repas sont préparés sur place et que la qualité s'est donc améliorée.

Madame LAMBERT indique qu'à l'école de Pont de l'Arche pour lutter contre le gaspillage alimentaire, il y a eu un travail mené toute l'année scolaire entre le cuisinier, les encadrants, les élèves et leurs enseignants.

Monsieur le maire précise que cette opération a eu lieu également à Incarville et Val de Reuil. Ces 3 écoles avaient été retenues pour effectuer un travail sur le gaspillage alimentaire.

Monsieur le Maire indique que dans le restaurant scolaire de la commune, les enfants peuvent goûter les plats à l'entrée de la ligne de self. De plus, en collaboration avec le chef-gérant, un travail sera effectué pour réaliser des repas variés pour que les enfants puissent goûter plusieurs plats et différents légumes en utilisant des produits locaux.

Monsieur le Maire dit que le décret concernant les rythmes scolaires est paru. Il faudra en tenir compte pour la rentrée 2018/2019 pour laisser le temps de la concertation entre les enseignants, les parents et la municipalité.

Madame LAMBERT précise que dans le décret, l'avis du conseil d'école ne serait que consultatif mais il faut qu'il y ait une vraie concertation entre les acteurs concernés afin de prendre la bonne décision dans l'intérêt de l'enfant.

Monsieur ROGER pense que le tarif pour les enfants hors commune devrait être de 7,82 € (3.60 € pour les parents et 4.22 € de participation de leur commune de résidence).

Madame LAMBERT estime qu'il est un peu tard pour décider de faire payer le prix coutant aux extérieurs à la rentrée et qu'il faudrait le soumettre aux mairies concernées.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé aux communes pour les inciter à participer financièrement au coût du repas supporté par les familles qui n'habitent pas Pîtres et que dès la rentrée scolaire 2018/2019, le coût sera effectif (7.82 € actuellement) pour un extérieur, les communes devront s'arranger avec leurs familles.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de fixer le prix du repas au restaurant scolaire pour l'année 2017/2018 comme suit :

- 1,80 € par enfant si panier repas fourni (seulement suite à un P.A.I.) ;
- 3,60 € pour les enfants de la commune et les enfants scolarisés en classe ULIS ;
- 3,60 € pour les enfants hors commune dont les parents paient des taxes sur la commune ;
- 5,00 € pour les enfants hors commune (une participation financière sera demandée à la commune d'origine)
- 5,50 € par adulte.

5 - VIREMENTS DE CREDITS : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits prévus à certains chapitres du Budget de l'exercice 2017 étant insuffisants, il est nécessaire de voter les virements de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
673	Titres annulés sur exercice antérieur	+ 1 000.00	
022	Dépenses imprévues		- 1 000.00
TOTAL DES VIREMENTS DE CREDITS		+ 1 000.00	- 1 000.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

ARTICLE	LIBELLE	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS
<i>OPERATION 108 : ACQUISITION DE BIENS</i>			
2312	Agencements et aménagements de terrains	+ 3 136.00	
<i>OPERATION 115 : ECLAIRAGE PUBLIC</i>			
21534	Réseaux d'électrification	+ 1 584.00	
<i>OPERATION OPFI : Opérations Financières</i>			
020	Dépenses imprévues		- 4 720.00
TOTAL DES VIREMENTS DE CREDITS		+ 4 720.00	- 4 720.00

Le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité approuve les virements de crédits indiqués ci-dessus.

6 - DIVERS

RAPPORT D'ACTIVITE 2016 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SEINE-EURE

Monsieur le maire informe l'assemblée que le rapport d'activité 2016 de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure est disponible en mairie et consultable sur le site de la CASE. Il invite les conseillers à lui soumettre les éventuelles questions pour apporter des réponses lors de la prochaine réunion du conseil municipal au mois de septembre prochain.

COURRIER DE MONSIEUR FRANCOIS LONCLE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur François LONCLE

Louviers, le 23 mai 2017

Monsieur le Maire,

Élu à l'Assemblée Nationale le 21 Juin 1981, je cesserai d'exercer ma fonction de député le 21 Juin 2017. Après 7 mandats législatifs, j'ai en effet décidé de ne pas me représenter.

J'ai exercé avec passion, sans aucun cumul de mandat ces 20 dernières années, cette magnifique mission. Je ressens pour moi-même le besoin de renouvellement clairement partagé par les Français.

Je veux exprimer du fond du cœur ma gratitude aux militants et aux élus qui m'ont accompagné au fil de ces 36 années ainsi que ma fidèle reconnaissance aux citoyens qui m'ont renouvelé leur confiance.

Toute mon action a consisté à mener de front une activité parlementaire soutenue et le travail en direction des 101 communes de ma circonscription.

Rien ne me plaisait davantage que la présence sur le terrain, le contact avec la population, le service aux habitants que je recevais à ma permanence avec le concours irremplaçable d'une équipe (secrétaire et collaborateurs) entièrement dévouée à la résolution des problèmes individuels et collectifs qui m'étaient soumis.

Rien ne m'était plus agréable que de parcourir le territoire de ma circonscription en privilégiant toujours les petites communes, trop souvent délaissées par les pouvoirs publics.

Le moment est venu de passer le témoin. D'autant que l'élection présidentielle du 7 mai, l'accession aux responsabilités du pays d'Emmanuel MACRON à la Présidence de la République et d'Édouard PHILIPPE à la tête du gouvernement, me paraissent être une formidable occasion de répondre enfin aux préoccupations essentielles des Français, de redonner à la France la place qui lui revient dans le concert des nations.

Les défis sont immenses. Les Français ont compris qu'une page de notre histoire politique se tourne, que les vieux partis de gouvernement ont fait leur temps. À la décomposition politique qui est sous nos yeux succédera une recombinaison bien nécessaire de notre vie démocratique.

Parrainé en 1981 par le Président Pierre MENDÈS FRANCE, je suis heureux de terminer ce parcours politique avec notre nouveau Président Emmanuel MACRON. C'est la raison pour laquelle le bon sens des Français doit les conduire à donner à celui-ci une majorité de députés à l'Assemblée Nationale.

Pour cela, je vous informe que j'inviterai les électrices et électeurs de la 4^{ème} circonscription à voter pour le seul candidat de la majorité présidentielle, mon suppléant et ami, Bruno QUESTEL.

En vous réitérant ma reconnaissance, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments fidèles et cordiaux.



François LONCLE
Député de l'Eure, ancien Ministre

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire fait part des remerciements d'associations pour le versement de la subvention 2017 :

- ACASA Association Commerciale et Artisanale Seine-Andelle ;
- Les p'tits petons ;
- Le club des anciens.

ANNULATION DE LA COURSE CYCLISTE DU 15 AOUT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier de l'ACMEA concernant l'annulation de la course cycliste du 15 août. En effet, l'association ne dispose pas de suffisamment de forces vives pour assurer la sécurité pendant la course.

Monsieur DREAN précise que le repas de quartier n'a pas pu se faire dans la rue comme d'habitude pour des raisons de sécurité à respecter et il remercie Monsieur DECROCQ d'avoir accueilli les participants dans sa cour pour que le repas puisse se faire dans de bonnes conditions.

CASE : ACCEPTATION DU FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un fonds de concours a été attribué à la commune par la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour financer les dépenses de fonctionnement pour les équipements communaux. Le fonds de concours accordé est de 80 000,00 €.

Une convention fixant les conditions d'attribution et de règlement de ce fonds de concours doit être signée entre la Communauté d'Agglomération Seine-Eure et la commune.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de signer cette convention.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité accepte le fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure d'un montant de 80 000,00 € et autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dossier.

TOUR DE TABLE

→ Monsieur le maire donne quelques explications à la suite de la réunion qui a eu lieu le vendredi 23 juin à la salle des fêtes en présence des élus communautaires, des élus de Pîtres et du Manoir et des responsables de Métal Value et Manoir Industries : Un investissement de 5 millions d'euros sera réalisé par Manoir Industries pour mettre aux normes la première ligne de fonderie puis un investissement de 25 à 30 millions d'euros pour la création d'une 2^e ligne de fonderie. La pose de la première pierre de Métal Value est prévue le 22 septembre prochain en association avec la célébration des 100 ans de Manoir Industries.

Madame Florence LAMBERT apporte elle aussi des précisions sur les renseignements qu'elle a obtenus lors de la réunion du 23 juin dernier et en fait un compte-rendu non exhaustif :

Présents :

Mme la Sous-préfète des Andelys, M. Bernard LEROY Président de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, M. Régis PETIT Directeur général des services de l'Agglo, M. Alain HONNART Directeur Général de Métal Value, M. Nicolas PAILLONCY Directeur des opérations de Métal Value, M. Ludovic LAMBERT pour Manoir Industries, ainsi que les élus des communes de Pîtres (M. Jean CARRE le maire, Mme Chantale PICARD 1^{ère} adjointe, Mme Evelyne CLASTERE, M. René DREAN, Mme Florence LAMBERT, M. Gianni LEFEBVRE, Mme Nadège LEVEE) et du Manoir et des élus communautaires.

IKOS sera transféré sur le site d'AZE0 à Alizay et apportera les sables retraités sur le site actuel de dépôt. (Monsieur le maire précise que ce sera jusqu'à la fin prévue de son exploitation par IKOS).

METAL VALUE :

Le projet est soutenu par la banque publique d'investissement. La SHEMA finance le bâtiment et c'est NOX qui construit.

L'enquête ICPE : A l'heure actuelle pas encore de retour de la préfecture.

L'accès à l'entreprise se fera par le nord. Selon M. LEROY, La voirie pourra être budgétée sur le budget CASE 2018. Pour 2017 c'est trop tard.

Le bâtiment contenant les 3 tours d'atomisation est prévu à 40 mètres de haut maximum il pourra être, un peu plus bas : 35 mètres.

La production se fera sur un cycle de 4h30 :

- 1- 10 à 20 minutes pour le transport depuis Manoir Industries ;
- 2- Pont roulant de 50 tonnes pour monter le métal en haut de la tour ;
- 3- Eventuellement réchauffage du métal par électrode ;
- 4- Descente du métal dans la tour de refroidissement (17m) et transformation en poudre ;
- 5- La poudre d'acier est mise en bidon d'une tonne ;
- 6- Expédition

Les bruits pour toute activité sur la zone respecteront les normes imposées par la législation. Les bâtiments de Métal Value sont insonorisés. Les matériels les plus bruyants sont les compresseurs. Le gaz utilisé pour la production de Métal Value sera recyclé. Il n'y aura pas d'émanations puisque tout se fait en circuit clos (poudre ennemie de l'oxygène, c'est une obsession tout le long de la fabrication, donc pas de contact avec l'oxygène). (Monsieur le maire indique que Régis PETIT de la CASE nous a proposé une visite des « surcompresseurs » de la station d'épuration de Léry qui ont les mêmes particularités que ceux prévus à Métal Value).

MANOIR INDUSTRIES :

Pour info : Les émissions de Manoir Industries sont vérifiées par La DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) mais les résultats ne sont pas transmis au public. Toutefois, Mme la sous-préfète précise que la DREAL signale tout problème à l'entreprise pour qu'il y soit remédié.

1er engagement :

Avant de livrer le premier tonnage d'acier en fusion Manoir Industries déposera un dossier d'exploitation concernant la ligne de fonderie actuelle avec les modifications suivantes prévues : dépoussiérage, énergie consommée, refroidissement. Coût : 5 millions d'euros.

2eme engagement :

La nouvelle aciérie sera soumise au code BREF * (code qui suit les directives concernant les émissions industrielles pour les fonderies). Elle sera achevée fin 2019 pour répondre aux besoins de Métal Value. Coût : 27 millions d'euros

Le transfert du métal s'effectuera sur un circuit motorisé par une navette (poches contenant le métal). Il s'effectuera toutes les deux heures au maximum de la production et prendra 10 à 20 minutes maximum.

Cadence de travail : Travail en 3/8, 5 jours sur 7 à Manoir Industries ; il en sera de même chez Métal Value.

Le plan de masse est disponible mais le permis de construire n'est pas signé à ce jour. À notre demande un conseil de suivi sera constitué.

Paysager : Il est prévu un arbre tous les 10 mètres pour l'aspect paysager. A notre demande la mairie sera associée pour paysager les abords.

* Les BREF contiennent, pour un secteur donné :

- Un état des lieux technico-économique du secteur ;
- Un inventaire des techniques mises en œuvre dans le secteur lors de la rédaction du BREF ;
- Un inventaire des consommations et émissions associées ;
- Une présentation des techniques prétendantes aux MTD ;
- Un choix de celles retenues comme MTD , qui doit comprendre :
 - les MTD et leur description,
 - les informations nécessaires pour évaluer leur applicabilité,
 - les niveaux d'émission associés aux MTD (appelés NEAMTD ou BATAEL)
 - les mesures de surveillance associées,
 - les niveaux de consommation associés
- et, s'il y a lieu, les mesures pertinentes de remise en état du site.

Monsieur DREAN précise que l'on peut se féliciter d'avoir été exigeant. Il aborde un certain problème de communication concernant le projet. Une nouvelle voirie sera construite sur le chemin actuel des Ardennes en 2018 afin que les camions ne transitent pas par les communes de Pitres et Le Manoir.

IKOS est en cours de déménagement.

Il indique qu'un plan de masse global du futur site de Métal Value et Manoir Industries a été demandé

Monsieur le Maire répond qu'il serait intéressant de connaître l'emplacement de la 2^e ligne de fonderie.

Madame LAMBERT rappelle que la sous-préfète était présente à la réunion du 23 juin. Le rapport de la DREAL a été demandé mais la sous-préfète a répondu que ce rapport n'était pas transmis au public car trop complexe, il ne serait pas compris.

Monsieur René DREAN dit qu'une étude sera réalisée sur la répartition des bruits sur les bâtiments.

Madame Nadège LEVEE précise que les gaz et les eaux utilisés seront tous recyclés.

Monsieur le maire apporte des précisions sur les futurs emplois qui seront créés : Métal Value prévoit l'embauche d'environ 70 personnes, Manoir Industries entre 40 et 50 et IKOS une quinzaine.

Madame LAMBERT déplore la hauteur de la future tour de Métal Value (entre 35 et 40 m) mais c'est la seule donnée qui ne soit pas modifiable car indispensable pour la transformation du métal en fusion en poudre.

Monsieur le maire dit que des groupes de travail seront mis en place après la signature du permis de construire. Il a demandé des visites du chantier pour constater la progression des travaux.

→ Madame Chantale PICARD donne lecture de quelques informations données par Monsieur DEBIN qu'elle représente : Il déplore que les travaux de déménagement d'IKOS aient été réalisés pendant la canicule en pleine chaleur (Monsieur le maire répond que les travaux devaient être réalisés avant le 1^{er} juillet) et il indique qu'une réunion de la commission communale « enfance-jeunesse » se tiendra bientôt.

→ Madame Nadège LEVEE remercie le travail accompli par les employés communaux des espaces verts pendant la chaleur. Monsieur PETIT la remercie au nom des employés concernés.

→ Monsieur René DREAN demande si les trottoirs de la rue des églantines et des capucines vont être bientôt refaits car les trous laissés par l'enlèvement des arbres morts ne sont toujours pas rebouchés. Il indique également qu'on lui a signalé la divagation de renards dans la commune.

→ Madame Florence LAMBERT rappelle qu'elle participe régulièrement aux commissions « enfance - jeunesse » à la CASE et qu'on y réfléchit aussi à l'éventuelle modification des rythmes scolaires pour la rentrée 2018/2019. Elle signale que le site de la SABLA se dégrade de plus en plus et souhaite savoir qui est propriétaire du site. Monsieur le Maire répond qu'il va régulièrement sur place avec le policier municipal et indique que des travaux de démontage sont en cours et des études ont lieu pour savoir si le site est pollué. Madame LAMBERT s'associe aux remerciements formulés par Mme LEVEE concernant les employés des espaces verts et le fleurissement de la commune.

→ Monsieur Nicolas ROGER aurait bien voulu que Monsieur Jean-Pierre COBERT soit présent ce soir pour évoquer la suite à donner aux accusations que Monsieur COBERT a formulées à son encontre lors de la dernière réunion du conseil municipal. Il espère que Monsieur COBERT sera présent à la prochaine réunion prévue en septembre.

→ Madame Evelyne CLASTERE donne des nouvelles de la santé de Monsieur Michel MAILLE. L'ensemble du conseil municipal lui souhaite un prompt rétablissement. Elle déplore le non-respect des feux rouges par certains automobilistes, notamment dans la rue de l'Eglise.

→ Monsieur Christophe PETIT informe l'assemblée que c'est Madame Jacqueline PONS qui a été élue Présidente de l'Espace des deux rives. Les conseillers s'interrogent sur le nombre de délégués du Manoir par rapport à Pîtres et sur le fait que la présidence et la vice-présidence soient assurées par des membres issus de la même municipalité.

→ Monsieur le maire dit que les travaux des cases commerciales du lotissement d'activité des Fresneaux vont commencer lundi 3 juillet. Monsieur DREAN a vu des encarts d'huissier collés sur des panneaux de permis de construire. (Il s'agit d'une mesure administrative pour indiquer que les permis de construire ont bien été affichés).

PAROLE AU PUBLIC

• Monsieur Joël DESMAREST demande quand sera signé le permis de construire de Métal Value. Monsieur le maire répond qu'il attend le retour du permis de l'Agglomération Seine-Eure.

Monsieur DESMAREST signale donc que le permis de construire qui sera signé sera celui déposé en février et que les modifications demandées n'y figureront pas. Monsieur le maire répond qu'il vérifiera toutes les pièces du dossier avant de signer.

Madame LAMBERT demande à ce qu'il y ait une commission de travaux pour pouvoir étudier le permis de construire avant la signature du maire. Monsieur le maire est d'accord.

Monsieur DESMAREST dit que la mise aux normes de Manoir Industries est une bonne chose mais il est important qu'une étude sur la réverbération des bruits soit réalisée. En effet, la propagation du bruit par résonance mécanique peut être préjudiciable aux riverains.

Il s'interroge sur le nombre de fours de fusions qui seront en route et sur l'incidence du bruit. Il précise qu'il faudra vérifier que les terres dépolluées d'IKOS le sont bien réellement car elles ne doivent pas contenir plus de 5 % d'hydrocarbure.

• Madame Nathalie DURINCK demande qui contrôle la dépollution des terres actuellement et souhaite que la mairie fasse un courrier pour obtenir les rapports de la DREAL concernant Manoir Industries et IKOS. Monsieur le maire répond qu'il va faire la demande et espère obtenir des réponses. En effet, comme l'a indiqué Madame la sous-préfète, les rapports ne sont pas publics.

• Monsieur HARIVEL demande où passeront les camions qui iront sur le site de Métal Value. Monsieur le maire lui donne réponse.

Fin de la séance à 23 h 15